



Statistiques sur
les lésions
attribuables
au stress
en milieu
de travail

2009-2012



Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

www.csst.qc.ca



Ce document a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion,
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin, par intérim

Responsable du projet et réalisation

Julie Provencher, chef d'équipe

Collaboration

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Anne Barbeau

Impression

Imprimerie de la CSST

Conception de la page couverture

Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à
la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C. P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

© Commission de la santé et de la sécurité
du travail du Québec
Dépôt légal – 1^e trimestre 2014
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-550-69864-7 (relié)
ISBN: 978-2-550-69865-4 (PDF)

Table des matières

1. Liste des tableaux	3
2. Introduction	7
3. Population étudiée	8
4. Faits saillants	9
5. Tableaux statistiques	12
6. Annexe	46

1. Liste des tableaux

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	13
Tableau 2	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion	14
Tableau 3	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	15
Tableau 4	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	16
Tableau 5	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	17
Tableau 6	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	18
Tableau 7	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	19
Tableau 8	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	20

Tableau 9	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	21
Tableau 10	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	22
Tableau 11	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	23

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail

Tableau 12	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	25
Tableau 13	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	26
Tableau 14	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	27
Tableau 15	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	28
Tableau 16	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	29
Tableau 17	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	30

Tableau 18	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	31
Tableau 19	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	32
Tableau 20	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	33
Tableau 21	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	34

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail

Tableau 22	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	36
Tableau 23	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	37
Tableau 24	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	38
Tableau 25	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	39
Tableau 26	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion.....	40

Tableau 27	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	41
Tableau 28	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	42
Tableau 29	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	43
Tableau 30	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	44
Tableau 31	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	45

2. Introduction

Cette publication vise à documenter les lésions attribuables au stress en milieu de travail sous les aspects administratif, médical et socio-économique, dans un souci de qualité et d'uniformité des informations transmises sur le sujet. Les données qu'elle contient sont tirées des banques informationnelles de la CSST.

Ce document est né d'un besoin grandissant de statistiques diverses sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail. En juin 2004 entrain en vigueur la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail (LNT) et d'autres dispositions législatives. Cette loi introduit des dispositions en matière de harcèlement psychologique. La CSST, à titre d'organisme concerné, doit rendre compte au ministre du Travail de l'évolution des conditions de travail (lésions professionnelles) spécifiques à toute forme de harcèlement psychologique au travail.

Auparavant, l'information transmise sur les lésions psychiques était basée sur des données qui ne permettaient pas de définir clairement ce type de lésions, pas plus d'en préciser la nature ou les causes ni de tracer un portrait complet de la situation. C'est pourquoi les données relatives à l'année 2005 et aux années subséquentes ne sont pas comparables à celles des années antérieures.

Le document comporte trois parties. La première présente la population étudiée, la deuxième, les faits saillants tirés des données statistiques et la troisième, des données statistiques réparties dans 31 tableaux. Enfin, une annexe technique précise certains détails concernant l'extraction des données.

3. Population étudiée

Les données sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail portent plus particulièrement sur les éléments suivants : le nombre de lésions, la durée d'indemnisation, l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée au travailleur, la nature de la lésion et la situation socio-économique des travailleurs. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement. Les lésions retenues sont survenues entre 2009 et 2012 et sont observées au 31 décembre de l'année suivant leur survenue. Ainsi, toutes ces statistiques sont le reflet du dossier dans les banques informationnelles de la CSST à cette date.

Les tableaux statistiques se partagent en trois groupes : toutes les catégories de dossiers, les dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail découlant d'un événement traumatique (décès, accident grave, vol à main armée, violence physique, menaces de mort, etc.) et, finalement, les dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail résultant d'un stress qui se poursuit sur une longue période (harcèlement au travail, stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.). Le jumelage du siège et de la nature de la lésion détermine les lésions attribuables au stress en milieu de travail. Pour une description exhaustive et détaillée des différents types de stress, le lecteur pourra consulter l'annexe.

4. Faits saillants

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Après une hausse en 2011, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail est revenu au niveau de 2009, soit 1 040 lésions en 2009 et 1 042 en 2012 (Tableau 1).

Des 1 042 lésions acceptées en 2012, 919 (88,2 %) sont attribuables au stress aigu, contre 119 (11,4 %) au stress chronique. Ces proportions sont plutôt stables de 2009 à 2012. Pour la période présentée, les lésions acceptées attribuables au stress aigu sont à la hausse de 5,6 %, passant de 870 en 2009 à 919 en 2012. Enfin, les lésions acceptées attribuables au stress chronique sont, quant à elles, en baisse de 26,5 %, passant de 162 en 2009 à 119 en 2012 (Tableau 2).

De 2009 à 2012, plus des trois quart des lésions attribuables au stress en milieu de travail (75,2 %) correspondaient à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (40,1 %), *menace armée* (14,2 %), *Coups, coups de pied, volée de coups* (10,7 %), ou *menace verbale* (10,2 %) (Tableau 3).

En 2012, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (39,8 % des cas). La proportion de cet agent causal est la plus importante pour chacune des années de la période 2009-2012. Les agents *client*, *tiers* et *supérieur* suivent en importance avec respectivement 19,2 %, 16,3 % et 6,3 % en 2012 (Tableau 4).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance avec une proportion de 65,1 % en 2012. Sa proportion est passée de 59,5 % en 2009 à 65,1 % en 2012. Le *trouble d'adaptation* est la seconde nature en importance et sa proportion est demeurée stable, étant passée de 19,0 % en 2009 à 19,5 % en 2012. Quant à l'*anxiété, stress, troubles névrotiques*, cette nature est troisième en importance avec 11,4 % des cas en 2012, une proportion à la baisse passant de 17,7 % en 2009 à 11,4 % en 2012 (Tableau 5).

En 2012, la profession *conducteur d'autobus* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress en milieu de travail, avec 9,7 % des lésions acceptées. Suivent les professions *d'infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers et Autre personnel administratif et travailleurs assimilés*, avec respectivement 9,6 % et 5,7 % des cas (Tableau 6).

En 2012, les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail touchent des femmes dans une proportion de 58,3 % et cette proportion est en hausse sur la période 2009-2012, soit 53,6 % en 2009 et 58,3 % en 2012. En 2012, l'âge entier moyen des femmes présentant ce type de lésion est de 39 ans, contre 41 ans chez les hommes (Tableaux 8 et 9).

Les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail représentent 1,49 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2012. Elles ont entraîné une absence de 14 jours ou moins dans 21,0 % des cas, et une absence de plus de 1 an dans 20,0 % des cas. Cela se traduit par une durée d'absence moyenne de 171,9 jours et par des débours moyens en IRR de 13 128 \$ (Tableaux 10 et 11).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail

Le nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail est passé de 870 en 2009 à 877 en 2010, à 928 en 2011, pour s'établir à 919 en 2012, ce qui représente une hausse globale de 5,6 % (Tableau 12).

De 2009 à 2012, près de 90 % des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail correspondaient à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (46,5%), *menace armée* (16,5 %), *coups, coups de pied, volée de coups* (12,4 %) ou *menace verbale* (11,9 %) (Tableau 13).

En 2012, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (45,2 % des cas), cette proportion demeure la plus importante pour chacune des années de la période 2009-2012. Toujours en 2012, les agents *client* et *tiers* suivent avec respectivement 20,9 % et 17,4 % (Tableau 14).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance et légèrement à la hausse sur la période étudiée. Sa proportion est passée de 69,3 % en 2009 à 71,6 % en 2012. L'*anxiété, stress, troubles névrotiques* est la seconde nature en importance (11,2 %), à la baisse par rapport à 2009 (17,7 %). Le *trouble d'adaptation* est troisième en importance (15,5 %), en hausse par rapport à 2009 (11,3 %) (Tableau 15).

En 2012, la profession *conducteur d'autobus* est la plus touchée par une lésion attribuable au stress aigu en milieu de travail avec 10,7 % des lésions acceptées. Les professions *Infirmiers et personnel spécialisés en soins infirmiers, caissiers* ainsi que *Autre personnel administratif et travailleurs assimilés* suivent en importance avec respectivement 9,9 %, 7,5 % et 5,9 % des cas (Tableau 16).

En 2012, les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail touchaient des femmes dans 57,2 % des cas (Tableau 18).

Les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail, qui représentent 1,31 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2012, ont entraîné une absence moyenne de 159,0 jours et des débours en IRR moyens de 11 872 \$ (Tableaux 20 et 21).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail

En 2012, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail est relativement peu élevé. Il représente seulement 11,4 % de l'ensemble des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail et est en baisse de 26,5 % pour la période de 2009 à 2012, soit 162 lésions en 2009 et 119 en 2012 (Tableaux 2 et 22).

De 2009 à 2012, les lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail correspondent principalement aux genres d'accident ou d'exposition suivants : *harcèlement psychologique* (33,3 %), *autre stress* (20,6 %) et *relations de travail conflictuelles* (19,9 %) (Tableau 23).

En 2012, l'agent causal le plus fréquent est *supérieur* (47,1 % des cas), une proportion en hausse par rapport à l'année précédente (41,5 % des cas en 2011). L'agent causal *collègues* suit avec 21,0 % (Tableau 24).

De 2009 à 2012, le *trouble d'adaptation* est la première nature en importance (51,3 % des cas en 2012). Les natures *état dépressif*, *choc nerveux (stress post-traumatique)*, puis *anxiété*, *stress et troubles névrotiques* complètent le tableau avec des taux respectifs de 21,8 %, 15,1 % et 11,8 % en 2012 (Tableau 25).

Les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail se répartissent entre plusieurs professions, si bien qu'aucune ne se démarque de façon significative. De plus, leur importance change d'une année à l'autre. Ainsi, les professions *autres enseignants et personnel assimilé*, *autre personnel administratif et travailleurs assimilés*, *directeurs et administrateurs*, *infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers* et *travailleurs spécialisés en sciences physiques et sociales* regroupent respectivement 7,9 %, 7,7 %, 7,2 %, 4,5 %, et 3,8 % des lésions acceptées de 2009 à 2012 (Tableau 26).

De 2009 à 2012, près des deux tiers (64,0 %) des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail touchaient des femmes, et cette proportion est stable pour la période (Tableau 28).

En 2012, les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail représentent une infime partie (0,18 %) de l'ensemble des lésions avec IRR. Cependant, elles entraînent un nombre de jours d'absence important, soit 271,0 jours en moyenne, et des débours en IRR moyens de 22 775 \$ (Tableaux 30 et 31).

Tableaux statistiques

Ensemble des dossiers

pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1
Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail
selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	1 040	38,8 %	1 039	36,9 %	1 077	37,7 %	1 042	36,8 %
Autre*	1 641	61,2 %	1 775	63,1 %	1 783	62,3 %	1 791	63,2 %
Total	2 681	100,0 %	2 814	100,0 %	2 860	100,0 %	2 833	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion

Type de stress	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Stress aigu	870	83,7 %	877	84,4 %	928	86,2 %	919	88,2 %
Stress chronique	162	15,6 %	150	14,4 %	142	13,2 %	119	11,4 %
Indéterminé	8	0,8 %	12	1,2 %	7	0,6 %	4	0,4 %
Total	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.
- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 3

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %
Agression sexuelle, viol	13	1,3 %	18	1,7 %	14	1,3 %	18	1,7 %
Attaque par des animaux	5	0,5 %	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %
Autre stress	36	3,5 %	28	2,7 %	37	3,4 %	19	1,8 %
Autres types de voies de fait	45	4,3 %	43	4,1 %	59	5,5 %	50	4,8 %
Autres voies de fait et acte violent	1	0,1 %	3	0,3 %	4	0,4 %	1	0,1 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	26	2,5 %	40	3,8 %	22	2,0 %	19	1,8 %
Coups de couteau	1	0,1 %	4	0,4 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Coups de feu	12	1,2 %	4	0,4 %	24	2,2 %	13	1,2 %
Coups, coups de pied, volée de coups	105	10,1 %	104	10,0 %	118	11,0 %	121	11,6 %
Exposition à un événement traumatisant	427	41,1 %	430	41,4 %	409	38,0 %	417	40,0 %
Feu ou explosion	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	3	0,3 %
Harcèlement psychologique	65	6,3 %	45	4,3 %	41	3,8 %	40	3,8 %
Harcèlement sexuel	8	0,8 %	13	1,3 %	6	0,6 %	10	1,0 %
Menace armée	133	12,8 %	135	13,0 %	162	15,0 %	166	15,9 %
Menace verbale	107	10,3 %	100	9,6 %	111	10,3 %	112	10,7 %
Morsure	0	0,0 %	4	0,4 %	5	0,5 %	2	0,2 %
Organisation du travail	27	2,6 %	30	2,9 %	36	3,3 %	17	1,6 %
Relations de travail conflictuelles	26	2,5 %	34	3,3 %	23	2,1 %	31	3,0 %
Autres genres	2	0,2 %	2	0,2 %	2	0,2 %	0	0,0 %
Total	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %

Tableau 4

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	5	0,5 %	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %
Armes à feu	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Client	178	17,1 %	164	15,8 %	210	19,5 %	200	19,2 %
Collègues, ex-collègues	53	5,1 %	82	7,9 %	74	6,9 %	63	6,0 %
Réaction au traumatisme *	426	41,0 %	430	41,4 %	409	38,0 %	415	39,8 %
Étudiant	28	2,7 %	31	3,0 %	19	1,8 %	39	3,7 %
Groupe de collègues	8	0,8 %	6	0,6 %	2	0,2 %	7	0,7 %
Patient, résident d'établissement de santé	74	7,1 %	72	6,9 %	71	6,6 %	63	6,0 %
Pers. autre que le trav. blessé, malade, np	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,2 %	1	0,1 %
Prisonnier	15	1,4 %	9	0,9 %	15	1,4 %	5	0,5 %
Subalterne	3	0,3 %	6	0,6 %	1	0,1 %	6	0,6 %
Supérieur	78	7,5 %	75	7,2 %	63	5,8 %	66	6,3 %
Tiers	167	16,1 %	158	15,2 %	204	18,9 %	170	16,3 %
Véhicules	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %
Autres agents	3	0,3 %	3	0,3 %	3	0,3 %	5	0,5 %
Total	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 5**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	184	17,7 %	177	17,0 %	135	12,5 %	119	11,4 %
Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)	2	0,2 %	2	0,2 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	619	59,5 %	611	58,8 %	690	64,1 %	678	65,1 %
État dépressif	37	3,6 %	45	4,3 %	52	4,8 %	42	4,0 %
Trouble d'adaptation	198	19,0 %	204	19,6 %	199	18,5 %	203	19,5 %
Total	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %

Tableau 6

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	61	5,9 %	36	3,5 %	66	6,1 %	32	3,1 %
Autre pers. médical, tech. santé	10	1,0 %	14	1,3 %	22	2,0 %	10	1,0 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	67	6,4 %	63	6,1 %	58	5,4 %	59	5,7 %
Autres enseignants et pers. assimilé	38	3,7 %	46	4,4 %	38	3,5 %	43	4,1 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	7	0,7 %	8	0,8 %	4	0,4 %	9	0,9 %
Autres personnel d'exploitation des transports	10	1,0 %	22	2,1 %	17	1,6 %	4	0,4 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	6	0,6 %	8	0,8 %	12	1,1 %	16	1,5 %
Caissiers	52	5,0 %	59	5,7 %	76	7,1 %	72	6,9 %
Camionneurs	23	2,2 %	35	3,4 %	30	2,8 %	29	2,8 %
Conducteurs d'autobus	104	10,0 %	111	10,7 %	113	10,5 %	101	9,7 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	18	1,7 %	24	2,3 %	33	3,1 %	31	3,0 %
Éducateurs de personnes inadaptées	34	3,3 %	27	2,6 %	39	3,6 %	27	2,6 %
Gardiens et agents de sécurité	30	2,9 %	33	3,2 %	41	3,8 %	38	3,6 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	94	9,0 %	86	8,3 %	98	9,1 %	100	9,6 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	22	2,1 %	21	2,0 %	34	3,2 %	26	2,5 %
Personnel exploitation métro et tramway	8	0,8 %	9	0,9 %	7	0,6 %	16	1,5 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	26	2,5 %	24	2,3 %	17	1,6 %	22	2,1 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	16	1,5 %	11	1,1 %	12	1,1 %	9	0,9 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	34	3,3 %	31	3,0 %	28	2,6 %	27	2,6 %
Travailleurs du bâtiment	16	1,5 %	16	1,5 %	15	1,4 %	24	2,3 %
Travailleurs industries de transformation	9	0,9 %	10	1,0 %	12	1,1 %	15	1,4 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	45	4,3 %	48	4,6 %	50	4,6 %	53	5,1 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	2	0,2 %	2	0,2 %	4	0,4 %	7	0,7 %
Autres professions	308	29,6 %	295	28,4 %	251	23,3 %	272	26,1 %
Total	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %

Tableau 7

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	23	2,2 %	20	1,9 %	15	1,4 %	19	1,8 %
Bas-Saint-Laurent	25	2,4 %	9	0,9 %	12	1,1 %	23	2,2 %
Capitale-Nationale	103	9,9 %	92	8,9 %	78	7,2 %	76	7,3 %
Chaudière-Appalaches	40	3,8 %	36	3,5 %	20	1,9 %	25	2,4 %
Côte-Nord	21	2,0 %	13	1,3 %	21	1,9 %	26	2,5 %
Estrie	25	2,4 %	42	4,0 %	31	2,9 %	46	4,4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12	1,2 %	9	0,9 %	10	0,9 %	7	0,7 %
Île-de-Montréal	238	22,9 %	264	25,4 %	251	23,3 %	264	25,3 %
Lanaudière	110	10,6 %	119	11,5 %	116	10,8 %	90	8,6 %
Laurentides	100	9,6 %	103	9,9 %	116	10,8 %	126	12,1 %
Laval	58	5,6 %	76	7,3 %	82	7,6 %	68	6,5 %
Longueuil	80	7,7 %	55	5,3 %	71	6,6 %	59	5,7 %
Mauricie et Centre-du-Québec	45	4,3 %	53	5,1 %	57	5,3 %	44	4,2 %
Outaouais	25	2,4 %	30	2,9 %	41	3,8 %	29	2,8 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	36	3,5 %	22	2,1 %	28	2,6 %	34	3,3 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	32	3,1 %	38	3,7 %	42	3,9 %	37	3,6 %
Valleyfield	28	2,7 %	35	3,4 %	45	4,2 %	27	2,6 %
Yamaska	39	3,8 %	23	2,2 %	41	3,8 %	42	4,0 %
Total	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %

Tableau 8

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion

Sexe	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	557	53,6 %	582	56,0 %	589	54,7 %	608	58,3 %
Homme	483	46,4 %	457	44,0 %	488	45,3 %	434	41,7 %
Total	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %

Tableau 9

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion

	2009		2010		2011		2012	
Âge au moment de la lésion	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	38	3,7 %	27	2,6 %	37	3,4 %	32	3,1 %
20 à 24 ans	82	7,9 %	93	9,0 %	91	8,4 %	85	8,2 %
25 à 29 ans	135	13,0 %	105	10,1 %	128	11,9 %	109	10,5 %
30 à 34 ans	147	14,1 %	131	12,6 %	146	13,6 %	145	13,9 %
35 à 39 ans	129	12,4 %	128	12,3 %	143	13,3 %	156	15,0 %
40 à 44 ans	131	12,6 %	127	12,2 %	135	12,5 %	135	13,0 %
45 à 49 ans	150	14,4 %	173	16,7 %	156	14,5 %	133	12,8 %
50 à 54 ans	122	11,7 %	138	13,3 %	120	11,1 %	132	12,7 %
55 à 59 ans	75	7,2 %	91	8,8 %	91	8,4 %	76	7,3 %
60 ans ou plus	31	3,0 %	26	2,5 %	30	2,8 %	39	3,7 %
Total	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %	1 042	100,0 %

	2009		2010		2011		2012	
Sexe	Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen	
Femme	38		39		38		39	
Homme	41		42		41		41	

Tableau 10

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	247	24,6 %	210	21,2 %	246	24,0 %	210	21,0 %
15 à 30 jours	116	11,5 %	119	12,0 %	127	12,4 %	109	10,9 %
31 à 90 jours	227	22,6 %	226	22,9 %	201	19,6 %	193	19,3 %
91 à 120 jours	57	5,7 %	48	4,9 %	61	6,0 %	53	5,3 %
121 à 180 jours	68	6,8 %	89	9,0 %	106	10,4 %	89	8,9 %
181 à 365 jours	104	10,3 %	109	11,0 %	110	10,8 %	147	14,7 %
Plus de 1 an	186	18,5 %	188	19,0 %	172	16,8 %	200	20,0 %
Total	1 005	100,0 %	989	100,0 %	1 023	100,0 %	1 001	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2009		2010		2011		2012	
	157,7		164,3		150,6		171,9	

Ensemble des lésions	2009		2010		2011		2012	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	70 968	1,42 %	70 020	1,41 %	69 366	1,47 %	67 283	1,49 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 11

Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail

selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2009	1 005	11 101 697 \$	11 046 \$
2010	989	12 045 615 \$	12 180 \$
2011	1 023	11 501 196 \$	11 243 \$
2012	1 001	13 140 814 \$	13 128 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2009	980	1 977 925 \$	2 018 \$
2010	982	2 251 600 \$	2 293 \$
2011	1 028	2 272 707 \$	2 211 \$
2012	987	2 877 864 \$	2 916 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS AIGU en milieu de travail**

Tableau 12

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	870	74,8 %	877	72,3 %	928	73,5 %	919	76,6 %
Autre*	293	25,2 %	336	27,7 %	334	26,5 %	280	23,4 %
Total	1 163	100,0 %	1 213	100,0 %	1 262	100,0 %	1 199	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.

Tableau 13

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Agression sexuelle, viol	13	1,5 %	18	2,1 %	14	1,5 %	18	2,0 %
Attaque par des animaux	5	0,6 %	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %
Autres types de voies de fait	45	5,2 %	42	4,8 %	59	6,4 %	50	5,4 %
Autres voies de fait et acte violent	1	0,1 %	0	0,0 %	1	0,1 %	1	0,1 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	26	3,0 %	39	4,4 %	22	2,4 %	19	2,1 %
Coups de couteau	1	0,1 %	4	0,5 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Coups de feu	12	1,4 %	4	0,5 %	24	2,6 %	13	1,4 %
Coups, coups de pied, volée de coups	105	12,1 %	104	11,9 %	118	12,7 %	119	12,9 %
Exposition à un événement traumatisant	422	48,5 %	427	48,7 %	408	44,0 %	416	45,3 %
Feu ou explosion	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	3	0,3 %
Menace armée	133	15,3 %	133	15,2 %	162	17,5 %	164	17,8 %
Menace verbale	106	12,2 %	100	11,4 %	111	12,0 %	112	12,2 %
Morsure	0	0,0 %	4	0,5 %	5	0,5 %	2	0,2 %
Autres genres	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Total	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 14

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	5	0,6 %	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %
Armes à feu	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Client	155	17,8 %	155	17,7 %	197	21,2 %	192	20,9 %
Collègues, ex-collègues	21	2,4 %	35	4,0 %	33	3,6 %	38	4,1 %
Réaction au traumatisme *	422	48,5 %	426	48,6 %	408	44,0 %	415	45,2 %
Étudiant	24	2,8 %	24	2,7 %	15	1,6 %	31	3,4 %
Groupe de collègues	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Patient, résident d'établissement de santé	70	8,0 %	70	8,0 %	69	7,4 %	57	6,2 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %	1	0,1 %
Prisonnier	13	1,5 %	8	0,9 %	13	1,4 %	4	0,4 %
Subalterne	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %	4	0,4 %
Supérieur	4	0,5 %	9	1,0 %	4	0,4 %	10	1,1 %
Tiers	152	17,5 %	143	16,3 %	182	19,6 %	160	17,4 %
Véhicules	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres agents	0	0,0 %	1	0,1 %	2	0,2 %	4	0,4 %
Total	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %	919	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 15**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	154	17,7 %	153	17,4 %	113	12,2 %	103	11,2 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	603	69,3 %	597	68,1 %	673	72,5 %	658	71,6 %
État dépressif	15	1,7 %	7	0,8 %	18	1,9 %	16	1,7 %
Trouble d'adaptation	98	11,3 %	120	13,7 %	124	13,4 %	142	15,5 %
Total	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 16

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	53	6,1 %	32	3,6 %	58	6,3 %	31	3,4 %
Autre pers. médical, tech. santé	5	0,6 %	9	1,0 %	13	1,4 %	9	1,0 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	56	6,4 %	46	5,2 %	45	4,8 %	54	5,9 %
Autres enseignants et pers. assimilé	29	3,3 %	31	3,5 %	27	2,9 %	31	3,4 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	7	0,8 %	7	0,8 %	2	0,2 %	7	0,8 %
Autres personnel d'exploitation des transports	10	1,1 %	22	2,5 %	17	1,8 %	4	0,4 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	5	0,6 %	8	0,9 %	12	1,3 %	15	1,6 %
Caissiers	51	5,9 %	55	6,3 %	74	8,0 %	69	7,5 %
Camionneurs	21	2,4 %	35	4,0 %	29	3,1 %	29	3,2 %
Conducteurs d'autobus	101	11,6 %	106	12,1 %	108	11,6 %	98	10,7 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	8	0,9 %	12	1,4 %	23	2,5 %	21	2,3 %
Éducateurs de personnes inadaptées	30	3,4 %	25	2,9 %	38	4,1 %	27	2,9 %
Gardiens et agents de sécurité	27	3,1 %	29	3,3 %	38	4,1 %	34	3,7 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	85	9,8 %	81	9,2 %	92	9,9 %	91	9,9 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	17	2,0 %	14	1,6 %	29	3,1 %	25	2,7 %
Personnel exploitation métro et tramway	8	0,9 %	9	1,0 %	7	0,8 %	16	1,7 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	20	2,3 %	20	2,3 %	14	1,5 %	19	2,1 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	11	1,3 %	7	0,8 %	10	1,1 %	6	0,7 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	29	3,3 %	24	2,7 %	25	2,7 %	19	2,1 %
Travailleurs du bâtiment	12	1,4 %	15	1,7 %	13	1,4 %	21	2,3 %
Travailleurs industries de transformation	8	0,9 %	6	0,7 %	8	0,9 %	13	1,4 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	40	4,6 %	44	5,0 %	46	5,0 %	53	5,8 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	2	0,2 %	2	0,2 %	4	0,4 %	6	0,7 %
Autres professions	235	27,0 %	238	27,1 %	196	21,1 %	221	24,0 %
Total	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 17

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	22	2,5 %	18	2,1 %	12	1,3 %	16	1,7 %
Bas-Saint-Laurent	19	2,2 %	7	0,8 %	9	1,0 %	15	1,6 %
Capitale-Nationale	88	10,1 %	87	9,9 %	69	7,4 %	71	7,7 %
Chaudière-Appalaches	35	4,0 %	30	3,4 %	15	1,6 %	22	2,4 %
Côte-Nord	17	2,0 %	10	1,1 %	16	1,7 %	16	1,7 %
Estrie	19	2,2 %	33	3,8 %	24	2,6 %	42	4,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	0,6 %	3	0,3 %	5	0,5 %	5	0,5 %
Île-de-Montréal	214	24,6 %	231	26,3 %	225	24,2 %	238	25,9 %
Lanaudière	92	10,6 %	100	11,4 %	101	10,9 %	87	9,5 %
Laurentides	82	9,4 %	84	9,6 %	97	10,5 %	104	11,3 %
Laval	45	5,2 %	65	7,4 %	66	7,1 %	60	6,5 %
Longueuil	69	7,9 %	49	5,6 %	68	7,3 %	56	6,1 %
Mauricie et Centre-du-Québec	34	3,9 %	44	5,0 %	50	5,4 %	38	4,1 %
Outaouais	16	1,8 %	23	2,6 %	33	3,6 %	26	2,8 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	27	3,1 %	18	2,1 %	27	2,9 %	27	2,9 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	27	3,1 %	32	3,6 %	38	4,1 %	33	3,6 %
Valleyfield	23	2,6 %	27	3,1 %	33	3,6 %	22	2,4 %
Yamaska	36	4,1 %	16	1,8 %	40	4,3 %	41	4,5 %
Total	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 18

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion

Sexe	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	450	51,7 %	480	54,7 %	496	53,4 %	526	57,2 %
Homme	420	48,3 %	397	45,3 %	432	46,6 %	393	42,8 %
Total	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 19**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	38	4,4 %	27	3,1 %	35	3,8 %	32	3,5 %
20 à 24 ans	76	8,7 %	87	9,9 %	86	9,3 %	78	8,5 %
25 à 29 ans	120	13,8 %	92	10,5 %	115	12,4 %	102	11,1 %
30 à 34 ans	114	13,1 %	114	13,0 %	134	14,4 %	129	14,0 %
35 à 39 ans	108	12,4 %	107	12,2 %	121	13,0 %	139	15,1 %
40 à 44 ans	106	12,2 %	96	10,9 %	110	11,9 %	110	12,0 %
45 à 49 ans	117	13,4 %	140	16,0 %	128	13,8 %	109	11,9 %
50 à 54 ans	101	11,6 %	118	13,5 %	101	10,9 %	116	12,6 %
55 à 59 ans	62	7,1 %	78	8,9 %	75	8,1 %	67	7,3 %
60 ans ou plus	28	3,2 %	18	2,1 %	23	2,5 %	37	4,0 %
Total	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %	919	100,0 %

Tableau 20

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	232	27,7 %	190	22,9 %	230	26,3 %	201	22,9 %
15 à 30 jours	110	13,1 %	114	13,7 %	117	13,4 %	103	11,7 %
31 à 90 jours	194	23,2 %	199	24,0 %	174	19,9 %	172	19,6 %
91 à 120 jours	44	5,3 %	39	4,7 %	51	5,8 %	48	5,5 %
121 à 180 jours	55	6,6 %	72	8,7 %	87	9,9 %	79	9,0 %
181 à 365 jours	79	9,4 %	79	9,5 %	86	9,8 %	114	13,0 %
Plus de 1 an	124	14,8 %	137	16,5 %	131	15,0 %	162	18,4 %
Total	838	100,0 %	830	100,0 %	876	100,0 %	879	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2009	2010	2011	2012
		136,1	147,1	137,4

Ensemble des lésions	2009		2010		2011		2012	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	70 968	1,18 %	70 020	1,19 %	69 366	1,26 %	67 283	1,31 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 21

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2009	838	7 721 301 \$	9 214 \$
2010	830	8 694 371 \$	10 475 \$
2011	876	8 737 343 \$	9 974 \$
2012	879	10 435 122 \$	11 872 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2009	826	1 643 994 \$	1 990 \$
2010	828	1 841 911 \$	2 225 \$
2011	888	1 997 680 \$	2 250 \$
2012	869	2 544 929 \$	2 929 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail**

Tableau 22

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	162	10,8 %	150	9,5 %	142	9,0 %	119	7,4 %
Autre*	1 338	89,2 %	1 430	90,5 %	1 437	91,0 %	1 498	92,6 %
Total	1 500	100,0 %	1 580	100,0 %	1 579	100,0 %	1 617	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 23

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Autre stress	35	21,6 %	28	18,7 %	36	25,4 %	19	16,0 %
Coups, coups de pied, volée de coups	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,8 %
Exposition à un événement traumatisant	1	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	65	40,1 %	45	30,0 %	41	28,9 %	40	33,6 %
Harcèlement sexuel	8	4,9 %	13	8,7 %	6	4,2 %	10	8,4 %
Menace armée	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,8 %
Organisation du travail	27	16,7 %	30	20,0 %	36	25,4 %	17	14,3 %
Relations de travail conflictuelles	26	16,0 %	34	22,7 %	23	16,2 %	31	26,1 %
Total	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %	119	100,0 %

Tableau 24

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Client	22	13,6 %	9	6,0 %	12	8,5 %	8	6,7 %
Collègues, ex-collègues	32	19,8 %	47	31,3 %	41	28,9 %	25	21,0 %
Réaction au traumatisme *	1	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Étudiant	4	2,5 %	6	4,0 %	4	2,8 %	8	6,7 %
Groupe de collègues	7	4,3 %	5	3,3 %	2	1,4 %	5	4,2 %
Patient, résident d'établissement de santé	4	2,5 %	1	0,7 %	1	0,7 %	5	4,2 %
Prisonnier	2	1,2 %	1	0,7 %	2	1,4 %	1	0,8 %
Subalterne	2	1,2 %	3	2,0 %	0	0,0 %	2	1,7 %
Supérieur	74	45,7 %	66	44,0 %	59	41,5 %	56	47,1 %
Tiers	14	8,6 %	12	8,0 %	21	14,8 %	9	7,6 %
Total	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %	119	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 25**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	28	17,3 %	23	15,3 %	19	13,4 %	14	11,8 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	13	8,0 %	10	6,7 %	15	10,6 %	18	15,1 %
État dépressif	22	13,6 %	37	24,7 %	33	23,2 %	26	21,8 %
Trouble d'adaptation	99	61,1 %	80	53,3 %	75	52,8 %	61	51,3 %
Total	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %	119	100,0 %

Tableau 26

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	6	3,7 %	3	2,0 %	7	4,9 %	0	0,0 %
Autre pers. médical, tech. santé	5	3,1 %	5	3,3 %	7	4,9 %	1	0,8 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	10	6,2 %	17	11,3 %	12	8,5 %	5	4,2 %
Autres enseignants et pers. assimilé	9	5,6 %	13	8,7 %	11	7,7 %	12	10,1 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	0	0,0 %	1	0,7 %	2	1,4 %	2	1,7 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	1	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,8 %
Caissiers	1	0,6 %	2	1,3 %	1	0,7 %	3	2,5 %
Camionneurs	2	1,2 %	0	0,0 %	1	0,7 %	0	0,0 %
Conducteurs d'autobus	2	1,2 %	2	1,3 %	5	3,5 %	2	1,7 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	9	5,6 %	12	8,0 %	10	7,0 %	10	8,4 %
Éducateurs de personnes inadaptées	4	2,5 %	1	0,7 %	1	0,7 %	0	0,0 %
Gardiens et agents de sécurité	3	1,9 %	3	2,0 %	2	1,4 %	4	3,4 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	8	4,9 %	5	3,3 %	5	3,5 %	8	6,7 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	5	3,1 %	7	4,7 %	5	3,5 %	1	0,8 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	6	3,7 %	4	2,7 %	3	2,1 %	3	2,5 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	5	3,1 %	4	2,7 %	2	1,4 %	3	2,5 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	5	3,1 %	6	4,0 %	3	2,1 %	8	6,7 %
Travailleurs du bâtiment	4	2,5 %	1	0,7 %	2	1,4 %	3	2,5 %
Travailleurs industries de transformation	1	0,6 %	4	2,7 %	4	2,8 %	2	1,7 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	5	3,1 %	4	2,7 %	4	2,8 %	0	0,0 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,8 %
Autres professions	71	43,8 %	56	37,3 %	55	38,7 %	50	42,0 %
Total	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %	119	100,0 %

Tableau 27

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	1	0,6 %	2	1,3 %	3	2,1 %	3	2,5 %
Bas-Saint-Laurent	6	3,7 %	1	0,7 %	3	2,1 %	8	6,7 %
Capitale-Nationale	15	9,3 %	4	2,7 %	9	6,3 %	5	4,2 %
Chaudière-Appalaches	5	3,1 %	6	4,0 %	5	3,5 %	3	2,5 %
Côte-Nord	4	2,5 %	3	2,0 %	4	2,8 %	9	7,6 %
Estrie	6	3,7 %	9	6,0 %	7	4,9 %	4	3,4 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	3,1 %	6	4,0 %	4	2,8 %	2	1,7 %
Île-de-Montréal	23	14,2 %	28	18,7 %	25	17,6 %	26	21,8 %
Lanaudière	16	9,9 %	18	12,0 %	14	9,9 %	3	2,5 %
Laurentides	18	11,1 %	18	12,0 %	19	13,4 %	21	17,6 %
Laval	12	7,4 %	8	5,3 %	15	10,6 %	6	5,0 %
Longueuil	11	6,8 %	6	4,0 %	3	2,1 %	3	2,5 %
Mauricie et Centre-du-Québec	11	6,8 %	9	6,0 %	7	4,9 %	6	5,0 %
Outaouais	9	5,6 %	7	4,7 %	8	5,6 %	3	2,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9	5,6 %	4	2,7 %	1	0,7 %	7	5,9 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	4	2,5 %	6	4,0 %	2	1,4 %	4	3,4 %
Valleyfield	4	2,5 %	8	5,3 %	12	8,5 %	5	4,2 %
Yamaska	3	1,9 %	7	4,7 %	1	0,7 %	1	0,8 %
Total	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %	119	100,0 %

Tableau 28**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	106	65,4 %	94	62,7 %	89	62,7 %	78	65,5 %
Homme	56	34,6 %	56	37,3 %	53	37,3 %	41	34,5 %
Total	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %	119	100,0 %

Tableau 29**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2009		2010		2011		2012	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	0	0,0 %	0	0,0 %	2	1,4 %	0	0,0 %
20 à 24 ans	4	2,5 %	4	2,7 %	4	2,8 %	6	5,0 %
25 à 29 ans	15	9,3 %	10	6,7 %	12	8,5 %	7	5,9 %
30 à 34 ans	31	19,1 %	17	11,3 %	11	7,7 %	16	13,4 %
35 à 39 ans	21	13,0 %	19	12,7 %	22	15,5 %	17	14,3 %
40 à 44 ans	24	14,8 %	30	20,0 %	24	16,9 %	25	21,0 %
45 à 49 ans	33	20,4 %	30	20,0 %	28	19,7 %	22	18,5 %
50 à 54 ans	18	11,1 %	20	13,3 %	19	13,4 %	16	13,4 %
55 à 59 ans	13	8,0 %	13	8,7 %	14	9,9 %	8	6,7 %
60 ans ou plus	3	1,9 %	7	4,7 %	6	4,2 %	2	1,7 %
Total	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %	119	100,0 %

Tableau 31

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2009	159	3 283 360 \$	20 650 \$
2010	147	3 318 595 \$	22 575 \$
2011	140	2 747 223 \$	19 623 \$
2012	118	2 687 409 \$	22 775 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2009	146	324 286 \$	2 221 \$
2010	145	408 357 \$	2 816 \$
2011	133	272 775 \$	2 051 \$
2012	114	326 436 \$	2 863 \$

6. Annexe

Sélection des données selon la nature de la lésion, le siège de la lésion et le code de lésion psychique correspondant au regroupement selon le type de stress

A) Stress aigu

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)

52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)

80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'A'

B) Stress chronique

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'C'

C) Stress indéterminé

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés
52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)
52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)
52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique différent de 'A' et 'C'

Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

**ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE**

33, rue Gamble O.
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Télec. : 819 762-9325

2^e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Télec. : 819 874-2522

BAS-SAINT-LAURENT

180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180
Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Télec. : 418 725-6237

CAPITALE-NATIONALE

425, rue du Pont
Case postale 4900
Succ. Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Télec. : 418 266-4015

CHAUDIÈRE-

APPALACHES
835, rue de la Concorde
Lévis
(Québec) G6W 7P7
Télec. : 418 839-2498

CÔTE-NORD

Bureau 236
700, boul. Laure
Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Télec. : 418 964-3959

235, boul. La Salle
Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Télec. : 418 294-7325

ESTRIE

Place Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King O.
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Télec. : 819 821-6116

**GASPÉSIE-ÎLES-
DE-LA-MADELEINE**

163, boul. de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Télec. : 418 368-7855
200, boul. Perron O.
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Télec. : 418 392-5406

ÎLE-DE-MONTRÉAL

1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31^e étage
Case postale 3
Succ. Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Télec. : 514 906-3200

LANAUDIÈRE

432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Télec. : 450 756-6832

LAURENTIDES

6^e étage
85, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Télec. : 450 432-1765

LAVAL

1700, boul. Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Télec. : 450 668-1174

LONGUEUIL

25, boul. La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Télec. : 450 442-6373

**MAURICIE ET
CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bureau 200
1055, boul. des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Télec. : 819 372-3286

OUTAOUAIS

15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Télec. : 819 778-8699

**SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN**

Place du Fjord
901, boul. Talbot
Case postale 5400
Saguenay
(Québec) G7H 6P8
Télec. : 418 545-3543

Complexe du Parc
6^e étage
1209, boul. du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Télec. : 418 679-5931

**SAINT-JEAN-SUR-
RICHELIEU**

145, boul. Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Télec. : 450 359-1307

VALLEYFIELD

9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Télec. : 450 377-8228

YAMASKA

2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Télec. : 450 773-8126

Bureau 102
26, place
Charles-De Montmagny
Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7E3
Télec. : 450 746-1036

Pour obtenir la liste de nos coordonnées la plus à jour,
consultez notre site Web au :

www.csst.qc.ca/nous_joindre